

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 13 août 2018 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Sont absents : Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1
 Monsieur Jean-Daniel Laberge, conseiller au siège #5

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. *Ouverture de l'assemblée*

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. *Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Avis de motion et présentation – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - 6.2. Adoption d'une politique pour souligner les événements spéciaux
 - 6.3. Adoption d'une politique de sauvegarde de données informatiques
 - 6.4. Participation au colloque de zone de l'ADMQ
 - 6.5. Partage d'une ressource humaine avec l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
 - 8.1. Appel d'offres sur invitation pour l'approvisionnement en propane pour le chauffage au garage municipal
 - 8.2. Services professionnels en génie civil pour la réfection de pavage sur le 4^e Rang Est et Ouest
 - 8.3. Demandes d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale
 - 8.4. Remplacement du camion de service F-450
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Appel d'offres public pour la collecte des matières résiduelles 2019-2021
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Modification de la réglementation – Adoption des règlements
 - 10.1.1. Règlement numéro 2008-04-1 modifiant le règlement sur les PPCMOI numéro 2008-04
 - 10.1.2. Règlement numéro 2008-05-4 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05
 - 10.1.3. Règlement numéro 2008-06-5 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06
 - 10.1.4. Règlement numéro 2008-11-4 modifiant le règlement concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des permis et certificats numéro 2008-11
 - 10.2. Suivi du mandat donné à la MRC en lien avec l'enseigne du Martinet sur la route 132
 - 10.3. Monsieur Martin Pelletier – Demande de régularisation de la résidence
 - 10.4. Suivi du mandat donné à Tetra Tech en lien avec la réfection du quai de Baie-des-Sables
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Approbation du 1^{er} budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables
 - 11.2. Approbation du 2^e budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables
 - 11.3. Travaux de rénovation au centre communautaire – Ajustement au contrat

- 11.4. Abri au centre communautaire pour le tracteur utilitaire compact John Deere
- 11.5. Remplacement du souffleur à neige sur le tracteur utilitaire compact John Deere
- 11.6. Réfection du terrain de mini-putt
- 11.7. Politique familiale municipale
- 11.8. Partage d'une ressource humaine en loisir avec la Ville de Métis-sur-Mer (coordonnateur-animateur)
- 11.9. Comité culturel – Soirée spectacle afin d'inaugurer les rénovations au centre communautaire

12. Suivi de la dernière période de questions

13. Divers

- 13.1. Société d'histoire et de généalogie de Matane – Demande de commandite
- 14. Période de questions du public
- 15. Levée de l'assemblée

2018-151 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'adopter l'ordre du jour du 13 août 2018 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbaton des procès-verbaux*

2018-152 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUILLET 2018 À 18H30

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 9 juillet dernier à 18 h 30;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 9 juillet 2018 à 18h30 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2018-153 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUILLET 2018 À 20H00

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 9 juillet dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'approuver le procès-verbal du 9 juillet 2018 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes*

2018-154 APPROBATION DES COMPTES AU 31 JUILLET 2018

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de juillet 2018;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 juillet 2018 :

Liste des comptes à payer	44 967.44	\$
Liste des comptes payés	171 715.78	\$
(Paiements directs préautorisés et chèques #7389, #7323 à #7325)		
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #500341 au #500372)	19 647.73	\$

Total des comptes au 31 juillet 2018

236 330.95 \$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été soulevée.

6.1. *Avis de motion et présentation – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-02

Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2, donne avis de motion qu'un règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure afin de remplacer le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. Elle présente également le projet de règlement en question.

6.2. *Adoption d'une politique pour souligner les événements spéciaux*

2018-155 ADOPTION D'UNE POLITIQUE POUR SOULIGNER LES ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX

Considérant que la municipalité de Baie-des-Sables reconnaît l'importance de manifester un témoignage d'appréciation en soulignant à l'occasion divers événements spéciaux touchant les employés, les cadres de même que les élus siégeant au conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'adopter la « Politique pour souligner les événements spéciaux de la Municipalité de Baie-des-Sables » tel que déposée et remis aux membres du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.3. *Adoption d'une politique de sauvegarde de données informatiques*

2018-156 ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE SAUVEGARDE DE DONNÉES INFORMATIQUES

Considérant les déficiences constatées par notre vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton dans la gouvernance des technologies de l'information par la municipalité;

Considérant qu'il a lieu de corriger cette situation;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'adopter la politique de sauvegarde de données informatiques suivante :

« À toutes les 24 heures, une sauvegarde des données informatiques du serveur sera effectuée automatiquement via un service infonuagique surveillé. Un rapport de sauvegarde sera produit à chaque exécution. Les données des sauvegardes auront une rétention de 60 jours.

Le directeur général et secrétaire-trésorier est responsable de l'application de la présente politique »

Les coûts des sauvegardes sont actuellement de 29,95 \$ par mois avant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.4 *Participation au colloque de zone de l'ADMQ*

2018-157 PARTICIPATION AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ

Il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser l'inscription du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, au colloque de zone de l'*Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)* qui aura lieu à Grand-Métis le jeudi 6 septembre prochain au coût de 75 \$.

Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au *Règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.5 *Partage d'une ressource humaine avec l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables*

2018-158 PARTAGE D'UNE RESSOURCE HUMAINE EN ADMINISTRATION AVEC L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BAIE-DES-SABLES

Considérant que l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables désire connaître l'intérêt de la Municipalité à partager une ressource humaine en administration;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'informer l'OMH de Baie-des-Sables que la Municipalité de Baie-des-Sables est ouverte à l'idée de partager une ressource humaine en administration à la condition que chaque organisation assume les frais inhérents à cette embauche.

Les besoins de chaque organisation devront être précisés sur une base annuelle et un protocole d'entente devra être conclu avant l'ouverture d'un poste conjoint et cela, au moment opportun.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1 *Appel d'offres sur invitation pour l'approvisionnement en propane pour le chauffage au garage municipal*

2018-159 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'APPROVISIONNEMENT EN PROPANE

Considérant que le contrat de vente à prix fixe pour l'approvisionnement en propane avec Propane Supérieur vient à échéance le 30 septembre prochain;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu de demander des soumissions sur invitation pour l'approvisionnement en propane. Un prix fixe au litre livré sera demandé et devra être valide jusqu'au 30 septembre 2019. Le soumissionnaire devra fournir les réservoirs nécessaires. Les invitations seront lancées aux entreprises suivantes :

- Sonic Propane;
- Supérieur Propane.

Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité au plus tard le 4 septembre 2018 à 10 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2. *Services professionnels en génie civil pour la réfection de pavage sur le 4^e Rang Est et Ouest*

2018-160 **MANDAT D'INGÉNIERIE À TETRA TECH POUR LA PRÉPARATION DE PLANS, DEVIS ET ESTIMATION BUDGÉTAIRE POUR DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DE LA CHAUSSÉE DU 4^E RANG EST ET 4^E RANG OUEST**

Considérant la proposition de services professionnels en génie civil reçu de Tetra Tech en date du 25 juillet 2018 en vertu de la résolution #2018-140;

Considérant que ces services sont requis afin de présenter une demande d'aide financière pour la réalisation de travaux de resurfaçage de la chaussée du 4^e Rang Est et 4^e Rang Ouest;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de mandater la firme de génie-conseil Tetra Tech de Rimouski pour la préparation des plans et devis, établir une estimation des coûts et effectuer la coordination et le suivi durant l'appel d'offres. Les honoraires professionnels seront facturés selon la méthode horaire et sont estimés à 5 950 \$ avant les taxes.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, et le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, sont autorisés à guider le mandataire retenu pour la préparation des documents d'appels d'offres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.3. *Demandes d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale*

2018-161 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – POUR DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DE LA CHAUSSÉE DU 4^E RANG EST**

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Matanie a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu à la suite d'un appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Madame Gabrielle Trigaux et résolu que le conseil de la Municipalité de Baie-des-Sables autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2018-162 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL – POUR DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DE LA CHAUSSÉE DU 4^E RANG OUEST

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu à la suite d'un appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu que le conseil de la Municipalité de Baie-des-Sables autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.4. *Remplacement du camion de service F-450*

Malgré certaines réparations effectuées sur le camion de service F-450 année 2001, un trouble intermittent persiste. Des démarches seront entreprises prochainement pour le remplacement du camion de service F-450. Un devis sera préparé ainsi qu'un règlement prévoyant une dépense et un emprunt d'un montant d'environ 100 000 \$.

9.1 *Appel d'offres public pour la collecte des matières résiduelles*

2018-163 ORIENTATION EN MATIÈRE D'APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Considérant que le contrat avec Bouffard Sanitaire pour la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles prend fin le 31 décembre 2018;

Considérant que certaines mesures sont intégrées dans le plan de gestion des matières résiduelles;

Considérant qu'il a lieu de maintenir fractionné certains aspects de la gestion des matières résiduelles afin de favoriser l'abondance de soumissionnaires et ainsi minimiser les coûts de gestion des matières résiduelles;

En conséquence, il est proposé par Madame Gabrielle Trigaux et résolu d'établir les orientations suivantes pour la préparation des documents d'appel d'offres relative à la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles :

- En premier lieu, le contrat pour le traitement des matières recyclables sera accordé à un entrepreneur à la suite d'un appel d'offres sur invitation. Le contrat sera d'une durée de 3 ans

soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021. Le contrat devra inclure le traitement des plastiques agricoles en vue de les valoriser.

- En second lieu, le contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles sera accordé à la suite d'un appel d'offres public. Le contrat sera d'une durée de 3 ans soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021. Le devis de soumission devra prévoir la possibilité d'intégrer la collecte et le transport des matières organiques.
- En troisième lieu, le contrat pour la collecte et le traitement des gros rebuts seront accordés de gré à gré avec un entrepreneur de la région. Le contrat sera accordé à chaque année.

Lors du renouvellement des contrats au 1^{er} janvier 2022, il est prévu de lancer conjointement les appels d'offres avec la Ville de Matane.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à préparer l'ensemble des documents requis précédemment, à effectuer l'appel d'offres sur invitation et l'appel d'offres public.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1. *Modification de la réglementation – Adoption des règlements*

2018-164 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-04-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, MODIFICATION ET OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NUMÉRO 2008-04 AFIN D'ÉTENDRE LE TERRITOIRE ASSUJETTI À LA ZONE AGRICOLE

Il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'adopter le *Règlement numéro 2008-04-1 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, modification et occupation d'un immeuble numéro 2008-04 afin d'étendre le territoire assujetti à la zone agricole* tel que déposé et remis aux membres du conseil. La version finale du règlement est identique au projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2018-165 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-05-4 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2008-05 AFIN DE METTRE À JOUR CERTAINES DONNÉES, MODIFIER LES LIMITES DE L'AFFECTATION INDUSTRIELLE ET ASSURER LA CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LA MATANIE

Il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'adopter le *Règlement numéro 2008-05-4 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05 afin de mettre à jour certaines données, modifier les limites de l'affectation industrielle et assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie* tel que déposé et remis aux membres du conseil. La version finale du règlement comporte quelques petites modifications mineures au projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2018-166 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-06-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-06 AFIN D'AUTORISER TOUTES LES ACTIVITÉS DES GROUPES D'USAGES « INDUSTRIE ARTISANALE » ET « INDUSTRIE LÉGÈRE » DANS LA ZONE 16-IL ET D'ASSURER LEUR INTÉGRATION PAYSAGÈRE PAR DES MESURES D'ATTÉNUATION DES IMPACTS VISUELS, D'ASSOULIR LES NORMES DE VENTE DE GARAGE, D'AUTORISER LA VENTE D'ALCOOL POUR CERTAINS ÉVÈNEMENTS DANS LES ZONES À DOMINANTE COMMUNAUTAIRE ET DE LOISIRS, AINSI QUE D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'adopter le *Règlement numéro 2008-06-5 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 afin d'autoriser toutes les activités des groupes d'usages « industrie artisanale » et « industrie légère » dans la zone 16-IL et d'assurer leur intégration paysagère par des mesures d'atténuation des impacts visuels, d'assouplir les normes de vente de garage, d'autoriser la vente d'alcool pour certains événements dans les zones à dominante communautaire et de loisirs, ainsi que d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement* tel que déposé et remis aux membres du conseil. La version finale du règlement est identique aux deux premières versions de projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2018-167 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-11-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT L'INSPECTION DES BÂTIMENTS AINSI QUE L'ÉMISSION DES DIFFÉRENTS PERMIS ET CERTIFICATS 2008-11 AFIN DE RETIRER L'EXIGENCE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA VENTE DE BIENS DOMESTIQUES, D'INTÉGRER DES POUVOIRS CONFÉRÉS À L'INSPECTEUR PAR LA LOI ET DE PRÉCISER LE CONTENU DE LA DOCUMENTATION EXIGIBLE DANS LES SECTEURS À RISQUE D'ÉROSION DU FLEUVE SAINT-LAURENT

Il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'adopter le Règlement numéro 2008-11-4-PR modifiant le règlement concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats 2008-11 afin de retirer l'exigence de certificat d'autorisation pour la vente de biens domestiques, d'intégrer des pouvoirs conférés à l'inspecteur par la loi et de préciser le contenu de la documentation exigible dans les secteurs à risque d'érosion du fleuve Saint-Laurent tel que déposé et remis aux membres du conseil. La version finale du règlement est identique au projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2. Suivi du mandat donné à la MRC en lien avec l'enseigne du Martinet sur la route 132

Afin de faire suite à la résolution #2018-144, une mise en demeure a été envoyée par l'inspecteur en bâtiment de la MRC de La Matanie au propriétaire de l'enseigne du Martinet sur Mer. Ce dernier étant présent dans la salle, il exprimera ses intentions par écrit afin de corriger la situation prochainement.

10.3. Monsieur Martin Pelletier – Demande de régularisation de la résidence

2018-168 SUIVI DE LA MISE EN DEMEURE EN LIEN AVEC LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 485, 4^E RANG EST

Considérant la résolution #2016-126 en lien avec la mise demeure émise pour la propriété située au 485, 4^e Rang Est;

Considérant que les propriétaires, Monsieur Martin Pelletier et Madame Gilberte Beaulieu, demandent en date du 26 juillet 2018 que les travaux effectués sur leur résidence en 2015 soit considéré comme de la rénovation permettant ainsi l'émission d'un permis de rénovation et éventuellement la fermeture du dossier;

Considérant que le conseil municipal est responsable de la mise en place de la réglementation locale en matière d'urbanisme;

Considérant que les inspecteurs en bâtiment de la MRC de La Matanie ont été mandatés par le conseil municipal dans le cadre d'une entente intermunicipale afin d'appliquer la réglementation et pour ce faire, ils inspectent, reçoivent et étudient les demandes de permis et certificat et émettent ces derniers si les projets sont conformes à la réglementation locale et provinciale;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'aviser les demandeurs à l'effet que la Municipalité de Baie-des-Sables maintiennent les démarches identifiées dans la résolution #2016-126. De plus, contrairement à ce que les demandeurs mentionnent, il est important de souligner que le conseil municipal n'a jamais statué sur la nature des travaux réalisés en 2015 sur cette propriété.

Que copie de cette résolution soit transmise aux demandeurs et à la MRC de La Matanie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.4. Suivi du mandat donné à Tetra Tech en lien avec la réfection du quai de Baie-des-Sables

La firme de génie conseil Tetra Tech a complété les relevés terrain et la mise en plan du quai il y a quelques semaines en juin. Les ingénieurs analysent actuellement les scénarios et recommandations de travaux. Ces derniers prévoient déposer un premier rapport préliminaire pour commentaire avec estimation de coûts vers la fin août ou début septembre. Ces informations seront transmises au président du comité pour la sauvegarde du quai.

11.1. Approbation du 1^{er} budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables

2018-169 APPROBATION DU 1^{ER} BUDGET RÉVISÉ 2018 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

Considérant que la *Société d'habitation du Québec (SHQ)* a révisé en date du 24 juillet 2018 le budget de l'année financière 2018 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'accepter le 1^{er} budget révisé 2018 en date du 24 juillet 2018 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables prévoyant une contribution estimative de la municipalité au déficit d'exploitation de la Villa Notre-Dame de 4 415 \$ au lieu d'un montant initial de 4 429 \$. Cette révision budgétaire tient compte d'une baisse au niveau de la gestion informatique et de frais supplémentaire en lien avec la formation pour le nouveau système.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2. Approbation du 2^e budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables

2018-170 APPROBATION DU 2^E BUDGET RÉVISÉ 2018 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

Considérant que la *Société d'habitation du Québec (SHQ)* a révisé en date du 31 juillet 2018 le budget de l'année financière 2018 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'accepter le 2^e budget révisé 2018 en date du 31 juillet 2018 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables prévoyant une contribution estimative de la municipalité au déficit d'exploitation de la Villa Notre-Dame de 4 418 \$ (4 415 \$ pour le budget révisé précédent) au lieu d'un montant initial de 4 429 \$. Cette révision budgétaire tient compte de l'augmentation de subvention à l'association des locataires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3. Travaux de rénovation au centre communautaire – Ajustement au contrat

2018-171 AJUSTEMENT AU CONTRAT AVEC CONSTRUCTION RENAULD ST-LAURENT EN LIEN AVEC LES TRAVAUX DE RÉNOVATION INTÉRIEURE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant que dans une lettre datée du 29 juin 2018, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation confirmaient l'aide financière de 65 760 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés;

Considérant la résolution #2018-125 relative à l'octroi du contrat à Construction Renault St-Laurent pour la rénovation intérieure du centre communautaire au montant de 74 520 \$ plus les taxes;

Considérant que l'entrepreneur demande en date du 23 juillet 2018 un ajustement de prix au contrat en raison de la sonorisation des lieux qui a été calculé que pour la scène seulement (140 pieds carrés) au lieu d'inclure la salle également (600 pieds carrés au total);

Considérant que la superficie à couvrir en panneaux acoustiques n'était pas mentionnée dans le devis de soumission;

Considérant que l'entrepreneur demande d'ajuster le prix pour la sonorisation (section 7 du devis) au même montant que le second entrepreneur soit 12 500 \$ au lieu du montant initial de 8 800 \$;

Considérant que malgré cet ajustement, le prix global de la soumission de Construction Renault St-Laurent (78 220 \$ plus les taxes) est nettement inférieur au prix du second entrepreneur (92 680 \$ plus les taxes);

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'accorder l'ajustement de prix pour la sonorisation à Construction Renault St-Laurent. Cet ajustement représente une augmentation de 3 700 \$ et fait passer le contrat de 74 520 \$ à 78 220 \$ plus les taxes.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution. Toutes les modalités de la résolution #2018-125 continuent de s'appliquer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.4. Abri au centre communautaire pour le tracteur utilitaire compact John Deere

Actuellement, trois (3) scénarios sont à l'étude concernant l'abri du tracteur utilitaire compact John Deere :

1. Vérifier si la toile de remplacement fournit sous garantie d'un format différent peut faire;
2. Réparer la toile existante;
3. Acheter une nouvelle toile plus résistante.

11.5. Remplacement du souffleur à neige sur le tracteur utilitaire compact John Deere

Actuellement, deux (2) scénarios sont à l'étude en vue d'améliorer les capacités de soufflage du tracteur utilitaire compact John Deere :

1. Ajouter une boîte de vitesse (gearbox) augmentant la vitesse du PTO;
2. Remplacer le souffleur à neige par un modèle commercial.

11.6. Réfection du terrain de mini-putt

Le conseil municipal étudiera la possibilité d'effectuer la réfection du terrain de mini-putt au centre communautaire. Ces travaux seront prévus au budget de l'année financière 2019.

11.7. Politique familiale municipale

Le dépliant officiel imprimé de la politique familiale municipale a été déposé au bureau de la municipalité. Le comité de suivi du plan d'action se rencontrera dans les prochains mois afin d'établir les priorités d'intervention.

11.8. Partage d'une ressource humaine en loisir avec la Ville de Métis-sur-Mer (coordonnateur-animateur)

Une rencontre est prévue dans ce dossier le 19 septembre prochain à 9h30 à Métis-sur-Mer. Les élus sont invités à y participer.

11.9. *Comité culturel – Soirée spectacle afin d'inaugurer les rénovations au centre communautaire*

Puisqu'aucune somme n'est prévue au budget pour ce genre d'activité, le conseil municipal maintient la politique adoptée en vertu de la résolution #2006-278 relative aux demandes de commandites.

12. *Suivi des dernières périodes de questions*

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. *Divers*

13.1. *Société d'histoire et de généalogie de Matane – Demande de commandite*

Puisqu'aucune somme n'est prévue au budget pour ce genre d'activité, le conseil municipal maintient la politique adoptée en vertu de la résolution #2006-278 relative aux demandes de commandites.

Les élus soulèvent les points suivants :

- Fin des activités du terrain de jeux au centre communautaire;
- Mise en place des poubelles de l'entrée du quai pour la collecte des matières résiduelles.

14. *Période de questions du public*

Les points suivants sont soulevés :

- Souffleur à neige sur le tracteur utilitaire compact John Deere;
- Partage d'une ressource humaine en administration avec l'OMH;
- Stationnement des véhicules récréatifs à vendre sur les terrains privés;
- Formation d'un comité de vigilance pour le maintien du centre de service de la Caisse Desjardins à Baie-des-Sables;
- Acquisition de la participation de TransCanada dans Cartier Énergie Éolienne par Innergex;
- Enlèvement des bacs roulants à déchet le long des voies publiques;
- Disposition du camion de service F-450 année 2001;
- Appel d'offres pour la collecte des matières résiduelles;
- Réfection du terrain de mini-putt au centre communautaire.

15. *Levée de l'assemblée*

2018-172 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre résolu de lever la séance à 21 h 30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire